

## Métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agroalimentaire et des services

CFPPA DE BOURG-LÈS-VALENCE

Avenue de Lyon

26500 Bourg-lès-Valence

[www.cfppa-bourg-les-valence.fr](http://www.cfppa-bourg-les-valence.fr)

04 75 83 23 10

[cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr](mailto:cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr)



### OBJECTIFS


Démontrer vos compétences : vous allez vous préparer à la rédaction d'un dossier de validation et à l'entretien avec le jury. Vous choisirez et relaterez dans un dossier de validation des expériences qui valorisent vos compétences en fonction du diplôme visé. Vous serez accompagné(e) par une personne référencée par le ministère en charge de l'agriculture.

### CONTENU DE LA FORMATION

L'accompagnement est un appui méthodologique permettant de repérer et décrire les activités développées au cours des expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation.

1. Mise en place d'un échéancier : avec votre accompagnateur, vous définirez un calendrier de travail, qui pourra s'adapter à votre organisation personnelle
2. Aide à la compréhension puis à l'appropriation du dossier de validation : les explications de votre accompagnateur vous aideront à comprendre les attendus du jury et à vous lancer dans l'écriture
3. Présentation du référentiel du diplôme visé : votre accompagnateur vous fournira des repères sur le contenu du référentiel pour vous permettre de bien cibler vos expériences
4. Exploration des expériences : lors d'entretiens oraux, vous serez amené(e) à raconter/décrire vos expériences pour choisir les activités les plus pertinentes au regard du diplôme. L'accompagnateur prendra des notes et/ou enregistrera et pourra vous les remettre.
5. Description et analyse des activités présentées au jury : pour chaque activité retenue, l'accompagnateur vous aidera à focaliser sur les points significatifs qui démontrent votre compétence. Il vous aidera aussi à mettre en mots votre expérience et à organiser votre écrit au sein des rubriques du dossier de validation.
6. Rédaction progressive du dossier : vous aurez à rédiger votre dossier, travail personnel de description et d'analyse de vos activités. L'accompagnateur vous aidera à mettre en mots et expliciter vos activités. Votre dossier sera lu au fur et à mesure et des suggestions pourront être apportées pour aboutir à une formulation qui aura du sens pour vous et qui sera plus en lien avec le référentiel du diplôme.
7. Préparation à l'entretien avec le jury : votre accompagnateur expliquera l'objectif, le cadre et le déroulement de l'entretien. Il vous conseillera sur la façon d'appréhender les questions du jury. Vous participerez à une simulation d'entretien. Des experts du diplôme pourront être mobilisés.
8. Entretien post-jury, à votre demande :
  - en cas de validation totale : débriefing et suite du projet professionnel
  - en cas de validation partielle: débriefing, travail sur l'acceptation du résultat et montage du projet de poursuite
  - en cas d'absence de validation : débriefing, travail sur l'acceptation du résultat et aide à l'orientation pour la suite

 DURÉE : 21 heures

 PROCHAINE SESSION :  
Tout au long de l'année

 PUBLICS CONCERNÉS :  
Tout public

 95 %  
taux de satisfaction  
(2022)

 63 %  
taux de réussite  
(2022)

*NB : En aucun cas, l'accompagnement ne consistera à écrire le dossier de VAE à la place du candidat(e).  
L'accompagnement s'engage sur un appui méthodologique et non sur le résultat de la validation.*



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel.

Les entretiens peuvent se dérouler au centre de formation et/ou à distance.

Le cas échéant, du travail en groupe pourra être proposé pour des temps d'échanges, de regards croisés, de réflexions partagées avec d'autres candidats en démarche VAE.

Vous pourrez accéder aux ressources pédagogiques (ouvrages techniques, référentiels, périodiques, ...) du centre de formation.

Vous pourrez réaliser l'impression finale des 7 exemplaires de votre dossier de validation.

L'accompagnateur détient l'expertise de l'écoute, du conseil, des référentiels et de la démarche de VAE du ministère en charge de l'agriculture. Il a accès aux outils de travail du jury. Il peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels. Il peut mobiliser un scripteur et/ou un formateur en expression.

## CONDITIONS D'ACCÈS

Vous pourrez accéder à l'accompagnement tout au long de l'année dès réception de votre avis d'inscription au diplôme par la voie de la VAE. Ceci implique une démarche préalable de demande d'inscription auprès de la DRAAF SRFD via "démarches simplifiées" en utilisant le lien suivant: <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recevabilite-vae-region-aura> et la réalisation d'un entretien-conseil avec la correspondante régionale de la DRAAF Auvergne Rhone-Alpes.

## DÉROULEMENT

- Formation entièrement présentielle
- Mixte (présentielle et distance) ?

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Avant d'entamer une démarche de VAE, n'hésitez pas à contacter le centre de formation pour vous aider à vous orienter dans le choix du diplôme et dans la démarche administrative d'inscription.

N'achetez pas une prestation d'accompagnement en VAE tant que vous n'avez pas obtenu la recevabilité pour la certification visée.

## RYTHME DE LA FORMATION

21 heures

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



→ Tout au long de l'année

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel. Elles peuvent se dérouler en centre ou à distance.

Selon les cas, des temps d'entretiens collectifs et des temps de travail en groupe peuvent vous être proposés pour des temps d'échanges, de regards croisés, de réflexions partagées avec d'autres candidats en démarche VAE.

L'accompagnateur a accès aux outils de travail du jury. Il peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels.

## MOYENS TECHNIQUES

Vous pourrez accéder aux ressources pédagogiques (ouvrages techniques, référentiels...). Accès à un ordinateur sur demande.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Vous transmettez à l'autorité certificative un dossier en plusieurs exemplaires. Vous passerez un entretien avec un jury.

La Certification visée dans la VAE fait partie d'un des diplômes et certifications du Ministère de l'Agriculture en fonction de votre projet (l'accompagnateur peut vous aider à choisir le diplôme en amont de la prestation).

Vous pourrez bénéficier d'une validation totale, partielle ou un refus de validation de la part du jury.

## COÛT ET FINANCEMENT

Financements : Compte CPF, autofinancement, VIVEA, Pôle Emploi

Coût horaire : 70

Contactez le CFPPA pour plus d'informations.

